

**ALLOCUTION  
DU MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES  
AUTOCHTONES,  
MONSIEUR PIERRE CORBEIL,**

à l'occasion d'une cérémonie soulignant l'entente tripartite  
nommée *Niganita'suatas'gl Ilsutaqann*

*NI process,*

signée à l'automne 2008

entre la communauté micmaque, le gouvernement du  
Québec et le gouvernement fédéral

« La réflexion avant la décision »

Gaspé

Le 26 août 2009

*La version prononcée fait foi.*

Sagamaw Jeannotte,  
Sagamaw Metallic,  
Councillor Condo,  
Messieurs les Chefs de la nation micmaque,  
Monsieur le Ministre des Affaires indiennes et du Nord  
[Chuck Strahl],  
Madame la Ministre responsable de la région de la  
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine [Nathalie Normandeau],  
Monsieur Georges Mamelonet,  
Représentantes et représentants de la ville de Gaspé,  
Distingués invités,

Permettez-moi d'abord de vous dire à quel point je suis  
heureux d'être ici en Gaspésie, plus particulièrement à  
Gaspé, pour rencontrer les chefs du Mi'gmawei Mawiomi  
ainsi que les aînés des communautés micmaques qui se  
sont déplacés pour venir nous saluer et nous souhaiter la  
bienvenue.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui démontre bien le sens de l'hospitalité des Micmacs, et c'est un grand plaisir pour moi d'y prendre part. Je tiens à exprimer mon respect envers ceux qui perpétuent les traditions, permettant ainsi à leur culture de rester bien vivante.

La cérémonie à laquelle nous allons procéder dans quelques minutes a une valeur symbolique pour les Micmacs, car elle vient commémorer la signature, l'automne dernier, de l'entente *NI Process* qui signifie « La réflexion avant la décision ». Cette expression traduit bien l'esprit selon lequel les négociateurs ont élaboré la procédure que nous suivons durant nos échanges.

Il y a quelques années, le gouvernement du Québec a participé, avec le secrétariat Mi'gmawei Mawiomi et le gouvernement fédéral, à un atelier de travail portant sur les intérêts respectifs des parties et les sujets qui pourraient faire l'objet de négociations bipartites ou tripartites entre les Micmacs, le gouvernement fédéral et le Québec. Le *NI process* est l'aboutissement de ces pourparlers. Il établit un cadre de discussion qui permet le développement d'une relation fondée sur la conciliation et la coexistence.

Le *NI process* est une approche inspirée de la façon de faire des Micmacs. Il comporte deux structures : le cercle des dirigeants et le cercle des délégués.

Ce qu'il y a de particulier dans cette approche, c'est que tout ce qui est discuté dans ce cadre, tout ce qui est présenté à ces rencontres demeure confidentiel et ne peut porter préjudice à l'une ou l'autre des parties. Celles-ci ont d'ailleurs prévu d'inclure dans le *NI process* de nombreuses clauses qui assurent le respect de cet engagement mutuel. Ainsi, le dialogue peut se faire en toute confiance, et nos discussions à venir devraient en être facilitées.

La participation du gouvernement du Québec au *NI process* s'inscrit dans sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre Autochtones et non-Autochtones. Le dialogue et la coexistence ne sont pas toujours faciles entre deux peuples de cultures différentes. L'histoire et les actions du passé ont à quelques reprises rendu ces relations plus difficiles. Mais, grâce au *NI process*, les parties sont disposées à s'asseoir pour examiner les enjeux auxquels elles font face et trouver les moyens de concilier leurs

intérêts. Cohabiter dans le respect de chacun est l'une des principales préoccupations du Québec, et je crois que ce cadre de discussion permettra d'améliorer les relations entre les parties en atténuant à la base les sources de tension.

Comme vous le savez, en matière autochtone, notre approche est orientée vers la conclusion d'ententes de responsabilisation et de développement. Nous misons beaucoup sur la création de mesures destinées à établir les conditions favorables au développement économique et social des Premières Nations.

Aujourd'hui, nous soulignons l'entente entérinée, il y a un an déjà, par les gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que par la nation micmaque. Je profite de l'occasion pour souligner particulièrement le travail exceptionnel de madame Brenda Miller sans qui un tel rapprochement entre nos trois parties n'aurait pu être possible.

Certes, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais la transparence et l'ouverture de notre démarche collective me semblent porteuses. « La réflexion avant la décision », c'est bien ce que nous sommes en train de faire.

J'y vois une saine énergie pour continuer de travailler ensemble dans la poursuite de nos objectifs communs.

Je vous remercie.